

Séance ordinaire du 4 mai 2015

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 4 mai 2015, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Sylvain Lavoie Lévis Duchesne
 André Fortin Martin Voyer

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 Le greffier, Mario Bouchard

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 94.05.2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Présentation des états financiers 2014.
 - 4.1.2. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.3. Adhésion à la Fondation Rues principales.
 - 4.1.4. Octroi d'un contrat à l'agence Polka – Signalisation locale, touristique et commerciale.
 - 4.1.5. Demande à Greenpeace – Impacts des actions prises à l'encontre d'entreprises de production.
 - 4.1.6. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 – Approbation de la reddition de compte finale.
 - 4.1.7. Adhésion à Alliance forêt boréale.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Adoption du règlement n° 182-2015 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur.
 - 4.2.2. Vente d'un terrain résidentiel (51, rue Mathieu) – Monsieur Simon Gauthier.
 - 4.2.3. Demande d'autorisation Commission de protection du territoire agricole du Québec - Gravier Donckin Simard.
 - 4.2.4. Octroi d'un contrat – Achat d'abat poussière en flocons.
 - 4.2.5. Engagement de la ville à procéder à l'installation d'un enregistreur de données d'eau potable au Rang Ste-Anne.
 - 4.2.6. État de situation rue des Prés.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Autorisation d'un signataire – Convention de service à intervenir avec le Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. dans le cadre des activités entourant la fête de la St-Jean-Baptiste.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat Piscine Pro – Acquisition d'une thermopompe.
 - 4.3.3. Octroi d'un contrat Devco inc. – Pose d'une membrane sur les parois de la piscine municipale et du bassin d'eau du Parc Maurice Kirouac – Appropriation au surplus accumulé de la ville.

- 4.3.4. Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité.
- 4.3.5. Autorisation de signataires – Circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » contrat de commercialisation saison 2015.
- 4.3.6. Autorisation de signataires – Circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » contrat de coordination de l'entretien saison 2015.
- 4.3.7. Autorisation d'une activité – Tournée de promotion touristique locale pour le lancement de la saison été 2015.
- 4.3.8. Rénovation du tronçon #71A5 de la Véloroute des Bleuets – Engagement de la ville à procéder à des travaux en 2015.
- 4.3.9. Octroi d'un contrat Anicet Tremblay et Serge Harvey Architectes inc. – Élaboration d'un concept pour la construction d'un bâtiment sanitaire au quai municipal.
- 4.3.10. Autorisation de signataires – Acquisition d'une partie du lot 21A, rang 1, canton Caron auprès de la Ferme Rosée s.e.n.c.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

- 6.1. Dénonciation sommet économique régional;
- 6.2. Motion de félicitations – Ouverture Boîte à Boutiques;
- 6.3. Motion de félicitations – Résultat des états financiers 2014;
- 6.4. Réorganisation du réseau des Office municipal d'Habitation;
- 6.5. Vœux de prompt rétablissement - monsieur le préfet André paradis.

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 95.06.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 96.05.2015 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Madame Odette Fortin, vérificatrice de Mallette S.E.N.C.R.L. présente les états financiers de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie, que le conseil municipal confirme le dépôt des états financiers au 31 décembre 2014 de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et autorise la transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

	<i>États financiers avant consolidation</i>	<i>États financiers après consolidation</i>
Total des revenus de fonctionnement	6 444 047 \$	6 432 295 \$

Total des charges	7 070 581 \$	6 458 751 \$
Conciliation à des fins fiscales	1 013 414 \$	437 015 \$
Surplus de l'exercice	386 880 \$	410 559 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 97.05.2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 8 avril au 4 mai 2015 laquelle totalise la somme de 265 455,03 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 98.05.2015 ADHÉSION MEMBRE AFFILIÉ – FONDATION RUES PRINCIPALES

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'adhérer au Réseau Rues principales à titre de membre affilié pour un montant forfaitaire de 500 \$, dont l'adhésion comprend :

- Formation de 3 heures permettant aux participants d'apprécier les différentes facettes reliées à l'implantation d'une démarche globale de revitalisation et de développement durable.
- Participation au colloque annuel;
- Promotions et publications;
- Tarifs préférentiels pour la réalisation d'esquisses.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 99.05.2015 OCTROI D'UN CONTRAT À L'AGENCE POLKA – SIGNALISATION LOCALE, TOURISTIQUE ET COMMERCIALE

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'octroyer à l'agence Polka le mandat de remettre à jour l'ensemble de la signalisation de la ville pour la somme totale de 5 950 \$ plus les taxes applicables comprenant :

- Signalisation touristique: 2 500 \$
- Signalisation commerciale : 1 850 \$
- Signalisation locale dans le périmètre urbain : 1 600 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 100.05.2015 DEMANDE À GREENPEACE – IMPACTS DES ACTIONS PRISES À L'ENCONTRE D'ENTREPRISES DE PRODUCTION

CONSIDÉRANT la prise de position par de nombreux élus et parties prenantes dans le litige entre Greenpeace, la compagnie forestière Produits Forestiers Résolu et des effets sur les acteurs des régions et les collectivités forestières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et d'autres municipalités soutiennent qu'il est important de signifier à Greenpeace les effets de leurs actions sur la durabilité des générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière, dont Produits Forestiers Résolu, tout comme toutes les entreprises forestières québécoises, doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois;

CONSIDÉRANT QUE ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations notamment celles de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier soit un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE ce système permet de réduire les impacts de ces activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux;

CONSIDÉRANT QU'en 2005, le Ministère a adopté onze Objectifs de Protection et de Mise en Valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Chaque unité d'aménagement forestier a des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a étudié ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier;

CONSIDÉRANT QUE par sa réglementation, le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs s'est employé à trouver les moyens pour y remédier;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient auprès de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie, à la vie sociale et à des mesures de conservation et de protection de la planète;

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière, dont Produits Forestiers Résolu, est également coincée dans un litige portant sur les autorisations requises auprès des peuples autochtones et sur la préservation d'une aire protégée pour le caribou forestier, alors que ces dossiers relèvent d'instances gouvernementales;

Il est proposé par monsieur le conseiller André Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin, ET RÉSOLU:

Que Greenpeace évalue dorénavant les impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et les régions, dans leur campagne de boycottage de produits provenant de la transformation par les industriels forestiers du Québec de la matière ligneuse et de la forêt;

Que Greenpeace trouve des solutions par des pourparlers afin de mettre un terme aux effets désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette industrie;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à

- M. Nicolas Mainville, directeur pour Greenpeace Québec;
- M. Richard Garneau, Président et Chef de la direction Produits Forestiers Résolu;
- M. Philippe Couillard, Député du comté Roberval et Premier ministre du Québec;
- Mme Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, Ministre responsable de la Condition féminine, Ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- M. Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- M. Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- M. David Heurte, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- M. Pierre Moreau, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle;
- M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition;

Adoptée à l'unanimité

4.1.6	101.05.2015	PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECH) 2010-2013 - APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE FINALE
--------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix approuve, dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECH) 2010-2013, les travaux proposés dans la reddition de compte finale.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7	102.05.2015	ADHÉSION À L'ALLIANCE FORÊT BORÉALE
--------------	--------------------	--

Considérant qu'en devenant membre de l'Alliance forêt boréale, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pose un geste de solidarité qui contribue à augmenter la crédibilité de l'organisme auprès du gouvernement et des organisations environnementales comme Greenpeace;

Considérant que plus Alliance forêt boréale sera soutenue par la population, mieux elle pourra défendre les intérêts de la foresterie québécoise;

Considérant que notre adhésion permettra de demeurer informés des actions et des activités de l'organisation, en plus de participer à promouvoir l'exploitation durable de notre forêt boréale.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adhérer à titre de membre à l'Alliance forêt boréale.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.2 **104.05.2015** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (51, RUE MATHIEU) – MONSIEUR SIMON GAUTHIER**

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin:

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix vende à monsieur Simon Gauthier le terrain portant le numéro 5 270 263 du cadastre du Québec (51, rue Mathieu).

SUPERFICIE TOTALE: 743,10 mètres carrés (7 998,73 pieds carrés)

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 19 996,82 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 15 avril 2015, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **105.05.2015** **DEMANDE D'AUTORISATION COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - GRAVIER DONCKIN SIMARD ET FILS INC.**

Considérant que l'entreprise Gravier Donckin Simard et Fils inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'agrandir une gravière-sablière existante sur une partie du lot 77, rang sud, canton de Caron;

Considérant que la gravière a vu son autorisation renouvelée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en 2014 et que l'entreprise désire obtenir l'autorisation d'agrandir d'une superficie supplémentaire de 3,7 hectares vers le sud;

Considérant que la réglementation municipale permet l'exploitation actuelle de la gravière, mais que la superficie demandée va au-delà des limites de cette zone;

Considérant que des droits acquis sont toutefois applicables à cette exploitation, en vertu des principes de jurisprudences reconnus par les tribunaux et que le projet est donc conforme à la réglementation municipale en raison des droits acquis suivants :

- L'usage a débuté conformément à la réglementation applicable à l'époque;
- L'usage n'a jamais cessé au fil du temps;
- L'expansion se fait sur le même ensemble de lots constituant la propriété à l'origine de l'usage.

Considérant que le projet n'aura pas d'impacts négatifs sur l'agriculture, puisqu'une réhabilitation du site pour un retour à l'agriculture est prévue après l'exploitation.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par Gravier Donckin Simard et Fils dans le but d'obtenir l'autorisation d'agrandir une gravière-sablière existante sur une partie du lot 77, rang Sud, canton de Caron.

Monsieur le conseiller André Fortin déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question et s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité

4.2.4 106.05.2015 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE EN FLOCONS

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'octroyer le contrat d'achat d'abat poussière en flocons à la compagnie Sel Warwick inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 10 500 \$ plus les taxes applicables, pour environ 20 tonnes, le tout conformément à l'appel d'offres donné par le greffier le 27 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 107.05.2015 ENGAGEMENT DE LA VILLE À PROCÉDER À L'INSTALLATION D'UN ENREGISTREUR DE DONNÉES D'EAU POTABLE NUMÉRIQUE AU RANG STE-ANNE

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s'engage, afin d'avoir des données précises sur la quantité d'eau consommée dans le secteur de Lac-à-la-Croix, à procéder, d'ici le 1^{er} septembre 2015, à l'installation d'un enregistreur de données d'eau potable au débitmètre dans le secteur du rang St-Anne.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 ÉTAT DE SITUATION – RUE DES PRÉS

Monsieur le maire dresse un compte rendu de la dernière rencontre tenue avec les résidents de la rue des Prés et les services d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est relativement au sinistre survenu sur la rue des Prés et des démarches présentement en cour. Des explications sont apportées sur la construction des infrastructures de cette rue.

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 108.05.2015 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CONVENTION DE SERVICE À INTERVENIR AVEC LE GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C. DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, dans le cadre des activités entourant la fête de la St-Jean-Baptiste, une convention de service à intervenir avec le groupe de sécurité GARDA pour la somme de 2 510,07 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 109.05.2015 OCTROI D'UN CONTRAT PISCINE PRO – ACQUISITION D'UNE THERMOPOMPE

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser l'achat d'une thermopompe pour la piscine municipale auprès de Piscine Pro Alma pour la somme de 4 599 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 28 avril 2014.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 110.05.2015 OCTROI D'UN CONTRAT DEVCO INC. – POSE D'UNE MEMBRANE SUR LES PAROIS DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DU BASSIN D'EAU DU PARC MAURICE KIROUAC – APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

D'octroyer le contrat de pose d'une membrane (enduit pulvérisé) sur les parois de la piscine municipale et du bassin d'eau du Parc Maurice Kirouac pour la somme de 24 932,74 taxes nettes, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 1^{er} mai 2015;

D'approprier les sommes au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 111.05.2015 ENGAGEMENT MUNICIPAL EN FAVEUR DE L'ADOPTION DE LA MISSION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'UNESCO, LAQUELLE VALORISE LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE QUALITÉ

Considérant que la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux.

Considérant que l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire.

Considérant que les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe:

Que la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, proposées par le «Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique»:

- créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- soutenir à la fois l'autoformation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- soutenir la tradition orale ;
- assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales ;
- fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats ;
- faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 112.05.2015 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC SAINT-JEAN » CONTRAT DE COMMERCIALISATION SAISON 2015

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

un contrat de services du circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » commercialisation « saison 2015 » à intervenir avec la Corporation du circuit cyclable. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6	113.05.2015	AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CIRCUIT CYCLABLE « TOUR DU LAC SAINT-JEAN » CONTRAT DE COORDINATION DE L'ENTRETIEN « SAISON 2015 »
--------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller Évans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et madame Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de coordination de l'entretien du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » saison 2015 » à intervenir avec la Corporation du circuit cyclable. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7	114.05.2015	AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ – TOURNÉE DE PROMOTION TOURISTIQUE LOCALE POUR LE LANCEMENT DE LA SAISON ÉTÉ 2015
--------------	--------------------	--

Considérant qu'afin de lancer la saison touristique estivale, le comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie comité des loisirs désire organiser une journée de séduction auprès des acteurs touristiques régionaux;

Considérant que le tourisme est un secteur économique important dans notre municipalité;

Considérant qu'en faisant la promotion du tourisme, nous pourrons à la fois faire connaître notre patrimoine et développer une fierté à l'intérieur de notre municipalité.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser la tenue d'une journée d'activités « séduction touristique » sur le territoire de la municipalité pour une somme maximale de 3 107,80 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.3.8	115.05.2015	RÉNOVATION DU TRONÇON # 71A5 DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS – ENGAGEMENT DE LA VILLE À PROCÉDER À DES TRAVAUX EN 2015
--------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix confirme à la MRC de Maria-Chapdelaine son intérêt quant à la réalisation en 2015 de travaux sur le tronçon # 71A5 (du marais au Rigolet) de la Véloroute des Bleuets.

Adoptée à l'unanimité

4.3.9	116.05.2015	OCTROI D'UN CONTRAT ANICET TREMBLAY ET SERGE HARVEY ARCHITECTES INC. – ÉLABORATION D'UN CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE AU QUAI MUNICIPAL
--------------	--------------------	---

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser Anicet Tremblay et Serge Harvey Architectes inc. à procéder à l'élaboration d'un concept et des plans d'exécution en architecture pour la construction d'un pavillon sanitaire au quai municipal, le tout pour la somme de 3 000 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 28 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité

4.3.10 117.05.2015 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 21A, RANG 1, CANTON CARON AUPRÈS DE LA FERME ROSÉE S.E.N.C.

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat d'acquisition d'une partie du lot 21A, rang 1, canton Caron à intervenir avec la Ferme Rosée s.e.n.c.

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Réunions Office municipal d'Habitation
- Réunions Festi-Vélo
- Vérification des comptes de la ville
- Représentation congrès de l'Office municipal d'Habitation
- Comité sur l'affichage de la ville
- Rencontres de citoyens concernant le sinistre de la rue des Prés
- Réunion Centre régional de services aux bibliothèques publiques
- Comité du 160^e de l'arrivée des premiers pionniers
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Camp musical
- Représentation ouverture officielle du commerce la boîte à boutiques
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre des représentants de Rio Tinto Alcan concernant le dossier des berges
- Rencontre mairesse d'Hébertville dossier entretien de la route de la Montagne
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Rencontre avec monsieur Marcel Maltais, responsable du Junior AA
- Rencontre avec responsable de la randonnée à vélo Hydro-Québec
- Rencontre comité jeunes agriculteurs

4.4.1 118.05.2015 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Évans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Collège d'Alma	Cérémonie de fin d'études – 9 mai	Représentation - maire
École MGR Victor	Vernissage 2015 – 13 mai	Représentation - maire
Exposition agricole de St-Félicien	Dégustation vin, fromage et charcuterie 5 juin	120 \$
Chevaliers de Colomb de Métabetchouan	Souper homard – 23 mai à 17h	100 \$
Royal Junior AA	Souper spaghetti à l'aréna – 16 mai	40 \$
Le Grand Défi Pierre Lavoie - TC Média	Randonnée IGA Régnier – 31 mai	200 \$
CJS de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Support financier 2015	1 250 \$
École secondaire Curé-Hébert	Bourse de 200 \$ dans le cadre du Gala reconnaissance 2015	200 \$

AFÉAS de Métabetchouan Marché de Noël 2015	Aide financière de 250 \$ afin de défrayer une partie de la location du Club des Aînés	250 \$
Pèlerinage à pied au Lac-Bouchette	Contribution financière pour défrayer les coûts pour l'usage d'un dortoir au SMRC	200 \$
Employés, dirigeants et retraités de la Caisse des Cinq Cantons « Ensemble pour de nouveaux horizons »	Achat de livre de recettes au profit à la fondation Jean Allard pour	80 \$ pour 2 livres imprimés

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 119.05.2015 DÉNONCIATION SOMMET ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre, monsieur Philippe Couillard a annoncé la tenue d'un sommet économique régional le 18 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le 16 mars dernier, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix recevait une correspondance de monsieur Serge Simard, député de Dubuc, l'invitant à faire part de ses réflexions en déposant un mémoire dans le cadre de ce sommet;

CONSIDÉRANT QU'un comité aviseur a été formé par les quatre (4) MRC, Ville de Saguenay et d'autres partenaires pour épauler monsieur Serge Simard dans la réussite de ce sommet;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de consultation fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire mentionnait les principaux enjeux et les défis régionaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a décidé de présenter un mémoire et qu'elle a respecté les éléments mentionnés dans le cahier de consultation et le Guide pour la rédaction d'un mémoire fourni par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il n'était pas mentionné dans les documents fournis par le ministère que certains mémoires ne feraient pas l'objet d'une présentation lors des rencontres prévues dans les différentes MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix croyait important de sensibiliser les autres intervenants, et qu'à partir de ses positions, croyait nécessaire de faire consensus avec les autres partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est que lors de la réunion du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, le 22 avril, que la ville apprenait qu'elle ne pouvait pas présenter sa position lors de la soirée du 28 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la seule municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ayant préparé un mémoire ne pouvait pas se faire entendre lors de cette soirée;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de ce mémoire a demandé plus d'un mois de préparation de la part du conseil municipal.

À CES CAUSES, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix amèrement déçue de cette situation, la dénonce vigoureusement par le biais de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.2 **120.05.2015** **MOTION DE FÉLICITATIONS – OUVERTURE DE LA BOÎTE À BOUTIQUES**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Michel Desmeules et madame Maryse Gagnon propriétaires du Dépanneur Métabetchouan pour la récente ouverture de la Boîte à Boutique au sous-sol du dépanneur. Les membres du conseil leur souhaitent beaucoup de succès.

Adoptée à l'unanimité

6.3 **121.05.2015** **MOTION DE FÉLICITATIONS – RÉSULTAT DES ÉTATS FINANCIERS 2015**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des cadres et employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour les bons résultats des états financiers 2015.

Adoptée à l'unanimité

6.4 **RÉORGANISATION DU RÉSEAU DES OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Des explications sont données sur la recommandation du ministre Pierre Moreau concernant la réorganisation du réseau des Office municipal d'Habitation. Le ministre a sollicité le réseau des OMH pour lui faire des propositions conduisant à la réduction des organismes assurant la gestion du parc HLM.

6.5 **119.05.2015** **VOEUX DE PROMPT RÉTABLISSEMENT - MONSIEUR LE PRÉFET ANDRÉ PARADIS**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente des vœux de prompt rétablissement, lesquels sont dûment appuyés par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur le préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, André Paradis.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Règlement sur la circulation des véhicules hors route;
- Nivelage de la route de la Montagne;
- Passage des camions chargés en période de dégel;
- Débarcadere quai municipal;
- Utilisation du stationnement du quai municipal par des véhicules motorisés.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Mario Bouchard, greffier